

Rapport Bouchard-Taylor

UNE DISCUSSION PUBLIQUE ENRICHISSANTE, À POURSUIVRE SÉRIEUSEMENT

Montréal, le 23 mai 2008. – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) reçoit avec intérêt le rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d’accommodement reliées aux différences culturelles rendu public hier par ses coprésidents MM. Gérard Bouchard et Charles Taylor.

Selon M. Gaétan Cousineau, président de la CDPDJ, « *ce rapport est riche des réflexions et pistes de travail issues de la vaste consultation menée auprès de la population québécoise et de recherches rigoureuses entreprises parallèlement. Une telle délibération publique sur les pratiques d’accommodement (notamment fondées sur la religion) correspondait, d’ailleurs, à un souhait que la CDPDJ avait elle-même formulé.* »

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse poursuit actuellement son analyse du rapport de la commission de consultation. Elle peut déjà, cependant, souscrire à certaines recommandations qui lui semblent de première importance.

À ce titre, la CDPDJ retient, au premier plan, les recommandations visant l’affirmation de l’égalité hommes-femmes comme valeur fondamentale de la société québécoise et le renforcement des droits économiques et sociaux dans la Charte québécoise. Ces deux éléments rejoignent d’ailleurs les opinions qu’elle avait émises dans son analyse récente du Projet de loi n° 63 actuellement à l’étude à l’Assemblée nationale.

De la même façon, la CDPDJ ne peut que voir d’un bon œil les recommandations relatives à la nécessité d’une vigilance et d’une action dans la lutte contre les inégalités et la discrimination, notamment fondées sur la race, la couleur, l’origine ethnique ou nationale.

Par ailleurs, la CDPDJ se réjouit de la recommandation qui suggère à l’État d’octroyer davantage de moyens aux organismes dont le mandat est d’informer et de protéger les citoyens - dont la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

La CDPDJ partage, enfin, avec la commission de consultation l’objectif, dans les dossiers d’accommodements, de la recherche de solutions négociées dans une relation de réciprocité. Une telle approche a démontré, dans le passé récent, qu’elle était préférable à celle de la judiciarisation, permettant, notamment, un échange plus fructueux entre les personnes à l’intérieur d’une même organisation.

Selon la CDPDJ, la discussion sur les nombreux points abordés dans ce rapport de consultation n'est certes pas terminée. Mais elle estime que la société québécoise a la capacité, en tirant parti de ce rapport, de poursuivre sereinement ces réflexions sur ses défis collectifs.

– 30 –

Source : M. Robert Sylvestre
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 253